

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2022

Présents : MARRON Jacques, Guy CHARMASSON qui a procuration de BONNETAIN Pascal, Nathalie PIANETTI COUTAZ, LASCOMBE Danielle, REBOLLO Gaëlle, FLANDIN Guy, SCHROEDER Gilles arrivée d'ADRIAENS Vincent à 18 H 52

Absents : BERNARD Gérard, BONNETAIN Pascal qui a donné procuration à Guy CHARMASSON, ADRIANES Vincent.

Secrétaire de séance : Gilles SCHROEDER

1 – Participation au Fonds Unique au Logement

Tarif 0.40€ par habitant soit 315h x 0.40€ = 126.00€ Avis favorable à l'unanimité

2-Passage anticipé à la nomenclature comptable M57

Au 1^{er} janvier 2024, modification de la norme comptable M14 pour devenir M57. La commune de LABASTIDE a demandé le passage par anticipation pour expérimenter cette nouvelle norme en 2023. Avis favorable à l'unanimité

3- Publicités des actes administratifs

A compter du 1^{er} juillet 2022, la règle en matière de publicité des actes sera publication sur le site internet de la commune. Toutefois pour les communes de -3500 habitants, elles ont la possibilité de choisir entre 3 solutions :

- -Par affichage ;
- - Par publication sur papier, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat [mise à disposition du public de manière permanente et gratuite] ;
- - Par publication sous forme électronique (site internet)

Compte tenu que le site internet n'est pas en mesure de contenir l'ensemble des actes administratifs afin d'être mis en ligne de façon permanente, le conseil municipal décide de faire l'affichage papier en mairie de tous les actes administratifs.

Avis favorable à l'unanimité

4- Révision de la délibération sur le régime indemnitaire.

Le conseil municipal avait sollicité l'avis de comité technique du centre de gestion pour cette révision. L'avis favorable a permis de valider la délibération proposée en novembre 2021. Avis favorable à l'unanimité

5- Convention avec la bibliothèque de VALLON

Une convention avec la commune de VALLON a été validée à l'unanimité pour que la bibliothèque de LABASTIDE puisse bénéficier des livres en réserve de la bibliothèque de VALLON.

Le Maire est chargé de la signer.

6- Entretien borne incendie

Deux entreprises ont adressé un devis :

- SUEZ 35€ ht par BI
- SAUR 38€ ht par BI

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de SUEZ et charge le maire de signer la convention.

7- Schéma Général d'assainissement

Le maire présente la proposition du RCI concernant le SGA. Montant des travaux : 55000€. Le maire propose d'arrêter le plan de financement et demander les subventions aux différents organismes financeurs.

Cette décision a été prise à l'unanimité.

8- Bail du Vieux Porche

Recontacter l'avocat dans la semaine pour voir si le bail est reparti par tacite reconduction.

9- Le barnum est à démonter dans le mois à la demande de la famille DEBANNE.

10- Rétrocession de parcelles

Le Maire propose qu'on demande une servitude de passage à Jean Louis LASCOMBE, pour permettre l'accès aux caves sous la mairie.

Accès au château par le temple : Le Maire propose de céder ce bout de chemin pour l'euro symbolique à la famille LASCOMBE. Prévoir peut être une enquête publique.

Passage Maison Caffarel aux crottes : Le Maire est chargé de négocier

Passage maison Nicolle : Faire une division volume.

11- Recensement de la population 2023

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le recensement de la population aura lieu du 17 janvier 2023 au 18 février 2023 sur la commune. Il convient de nommer un coordonateur communal.

Il propose de nommer Mme SOULAS-ROUX Sandrine.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Questions diverses

Les Travaux Aire de stationnement aux crottes sont terminés.

Les travaux de voirie communautaire sont terminés.

La fibre : implantation de 34 poteaux sur la commune.

Sécurisation des routes départementales : la commune va demander la création d'une piste cyclable au départ de la RD 217 à Huttochia via Orgnac et un cheminement piéton de la cave à l'entrée du village.

Des flammes de la Grotte Chauvet Patrimoine Mondial de l'Unesco ne seront pas implanter sur la commune. 7 élus sont contre et 2 se sont abstenus. Raison invoquée les précédentes ont tenues 2 jours. Dépenses couteuses pour si peu de temps.

Péril : Monsieur le maire a informé le conseil municipal qu'il avait lancé une procédure de péril pour la toiture de la parcelle B872 sise place du château, en raison d'une forte fréquentation au château en cette période estivale.

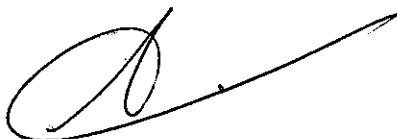
Cave coopérative : La DETR a été accordée à la commune à hauteur de 30% pour les études et 40% pour les travaux. Voir avec Mr JOUVE si les travaux doivent être faits en 2 phases.

Panneaux signalétiques aux Crottes a disparu, il sera très rapidement remplacé.

La séance est levée à 19H30

Le Secrétaire de séance

Gilles SCHROEDER



Le Maire

Jacques MARRON

